

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 34 concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 411'000.- pour la construction de terrains multisports dans les quartiers du Cheminet et de Pierre-de-Savoie

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 14 janvier 2008 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mesdames Aude Briand et Silvia Giorgiatti Sutterlet (en remplacement de Madame Magrieta Donker malade) et de Messieurs Jean-David Chapuis, Quentin Cochand, Subramaniam Gnanaseelan et Yves Vuagniaux, ainsi que du soussigné nommé 1^{er} membre. Messieurs Martin Baragaño et Alain Willomet étaient absents. Messieurs les Municipaux Jean-Daniel Carrard et Paul-Arthur Treyvaud, accompagnés de Madame Bianchi Rojo et Monsieur Markus Bärtschi, ont commenté le préavis no 34. La Commission les remercie pour les précisions apportées.

Les subventions allouées proviennent d'une part de l'UEFA et d'autre part le Service cantonal du sport. Elles ont motivé l'initiation de ce projet, même si à l'origine, la Municipalité espérait une somme plus importante de l'UEFA. Il n'y a pas d'autres possibilités de subventions à la connaissance de la Municipalité.

La Commission reconnaît l'utilité des installations proposées. Les quartiers devant profiter de ces installations ont été développés sans place de jeux pour les enfants et les jeunes et le besoin se fait ressentir depuis longtemps. Le projet propose des équipements compacts pour la pratique de plusieurs sports. Le revêtement synthétique a la qualité de résister à tous les temps. D'éventuels problèmes de bruit pour le voisinage sont à craindre, mais des réunions ont déjà eu lieu et les opposants ont levé leur opposition. De plus, la surface proposée est phono absorbante. Une arborisation est envisagée et devrait réduire les nuisances sonores.

Il a été confirmé à la commission que ces installations sont destinées aux jeunes et moins jeunes des quartiers en priorité. Les écoles occuperont probablement parfois le terrain, au Cheminet notamment, mais aucune demande de l'école de football ou d'Yverdon-Sport n'a été faite comme mentionné dans le préavis.

Les terrains sont multisports. Les filets de volley et de badminton seront donc mis à disposition dans un mode encore à définir. Considérant la pratique du basket plus bruyante que celle de foot, il a été décidé de ne pas mettre les panneaux de basket sur le terrain à Pierre-de-Savoie. Certains membres de la commission sont déçus par ce fait, mais comprennent cette décision. De plus, les panneaux restent à disposition dans le cas d'un éventuel changement.

Il n'est pas encore déterminé si la construction sera en Inox ou en Inox-Bois. Les deux modes sont similaires et la solidité est la même. La différence réside dans la convivialité qu'elle confère à la structure.

Enfin, au niveau de l'occupation de ces terrains, une régularisation de l'utilisation devrait s'opérer d'elle-même comme sur n'importe quel autre terrain de sport en ville.

En conclusion, la Commission constate que l'affirmation en page 2 du préavis «ainsi qu'à l'école de football de la ville» est erronée.

La Commission propose à l'unanimité de ses membres l'amendement suivant :

Article 4.- «Le présent préavis répond favorablement à la motion de Jean-David Chapuis du 1^{er} septembre 2005»

A l'unanimité des ses membres, la Commission vous propose Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis de la Municipalité, ainsi amendé d'un article 4 supplémentaire.

Le rapporteur
Etienne Mutrux